


Numéro	DL260416-DFAJ07	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation de représentants	
Objet	Election des membres du collège des élus au sein de la commission consultative des services publics locaux	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 16 avril 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le seize du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, HECKEL Huguette, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, RICHARD Yvon, RIMLINGER Barbara, FRUH Hervé, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoint, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, LEVY Thomas, VANDERLIEB Christine, MARIVAL Sylvie, KIEHL Fabrice, BUCHHOLZER Jean-Christophe, KAYSER Joëlle, DUFANT Véronique, HURELLE Gautier, HERBAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, VIVET Louis, Conseillers

Etaient absents :

- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine
- Monsieur DURAND Jérémy ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,
Directeur général des services

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	10 avril 2026
Date de publication de la délibération :	30 avril 2026
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	30 avril 2026

Numéro	DL260416-DFAJ07	1/2
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation de représentants	

III. DÉSIGNATIONS ET PRÉSENTATIONS

6. ÉLECTION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La commission consultative des services publics locaux a été constituée par délibération du Conseil municipal du 16 avril 2026, n° DL260416-DFAJ06.

Elle a fixé à cinq le nombre de membres titulaires représentant la Ville d'Illkirch-Graffenstaden ainsi qu'un nombre équivalent de suppléants.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ces membres doivent être désignés par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle.

Le règlement intérieur adopté à l'occasion de la délibération susvisée précise que les membres issus du Conseil municipal sont désignés au scrutin proportionnel de liste avec répartition au plus fort reste.

Dès lors, il appartient désormais au Conseil municipal de procéder à la désignation des membres représentant la Ville au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1413-1, et L. 2121-21 ;

VU la délibération du Conseil municipal portant création de la commission consultative des services publics locaux et adoption de son règlement intérieur, n° DL260416-DFAJ06, du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désigne les membres de la commission consultative des services publics locaux parmi ses membres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDÉRANT qu'après appel à candidatures, une seule liste a été déposée auprès de Monsieur le Maire ;

Numéro	DL260416-DFAJ07	2/2
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation de représentants	

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

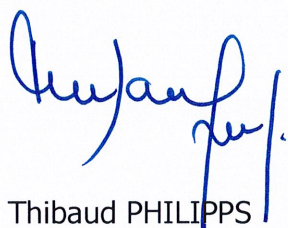
Sont désignés, pour la durée du mandat, membres de la commission consultative des services publics locaux :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Elisabeth DREYFUS	Huguette HECKEL
Hervé FRUH	Joëlle KAYSER
Barbara RIMLINGER	Christine VANDERLIEB
Naïma MADANI	Nadine MONZINGER
Jérémy DURAND	Béatrice LONGECHAL

**Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION
A L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS



Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.